

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

**Présents** : M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent, Mme McLellan Katharina

**Absent excusé** : Mme Malherbe Françoise

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.  
M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

#### **Ordre du jour:**

- Approbation du compte rendu du précédent conseil
- Pacte financier et fiscal 2023-2026 avec la CDC du Limouxin
- Convention avec le centre de gestion de la fonction publique pour la médiation préalable obligatoire
- Tarif et convention cantine du restaurant scolaire de Festes et St André
- Questions diverses

#### **1) Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 décembre 2022 n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents a donc été adopté à l'unanimité des présents.

#### **2) Pacte financier et fiscal 2023-2026 avec la CDC du Limouxin**

C'est une obligation réglementaire pour les Communautés de communes. Ce pacte régit les relations entre la Communauté de communes du Limouxin et les communes membres. Ce pacte a déjà été approuvé en conseil communautaire.

Nous devons prendre une délibération pour approuver ce pacte.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité des présents de prendre cette délibération.

#### **3) Convention avec le centre de gestion de la fonction publique pour la médiation préalable obligatoire**

La médiation est un outil qui permet de régler des litiges ou des différends relevant de la compétence du juge administratif. Il s'agit d'une mission obligatoire proposée par les centres de gestion à laquelle les employeurs territoriaux sont libres d'adhérer à tout moment.

<https://www.cdg11.fr/deontologie-et-mediation/mediation-prealable-obligatoire/>

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité des présents d'autoriser le Maire à signer cette convention.

#### **4) Tarif et convention cantine du restaurant scolaire de Festes et St André**

Nous devons renouveler la convention du restaurant scolaire avec la commune de Festes et St André pour l'année 2023. Suite à la perte d'une subvention de l'état pour un employé, le prix du repas passe de 9,25€ à 10,50€ (50 % à la charge de la commune, 50 % à la charge des parents).

Pour l'année 2022, la commune a payé 206 repas, ceci représente 4 % des repas réalisés par la cantine.

Le montant des aliments étaient de 2,39€.

Inquiétude pour les années qui viennent avec la baisse des effectifs et des charges fixes (salaire et frais de fonctionnement)

Une réflexion est en cours pour la réalisation d'un audit sur l'AREP, la garderie et la cantine par un organisme extérieur

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité des présents d'autoriser le Maire à signer cette convention.

#### **3) Questions diverses**

**Travaux Eglise** : Pose de gouttières et descentes, reprise de la faîtière, nettoyage et traitement de la toiture

Nous ne pouvons pas faire un acompte à la commande comme l'a demandé Alexandre Philipot de Limoux.

Thierry lui a proposé de nous amener sa facture dès le début des travaux pour accélérer le règlement. Il est d'accord. Les travaux devraient se faire en janvier.

#### **Panier de Noël**

Cette année nous avons distribué 6 paniers garnis, acheté à la Cavale, au foyer dont la résidence principale est à Bourigeole, ayant au moins un membre de plus de 75 ans inscrit sur les listes électorales (pour avoir la date de naissance).

**Site Web**

le site <http://communes-du-limouxin.fr/bourigeole/infos-pratiques/mairie/> ne fonctionne toujours pas !

Le site <https://cc-limouxin.com/> sur sa page territoire <https://cc-limouxin.com/le-territoire/>

ne propose pour l'instant un lien que pour les communes ayant leur propre site. Christian a contacté la ComCom pour savoir si nous devons réaliser notre propre site web. Nous attendons la réponse.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

**Prochaine réunion lundi 6 février à 20h30**